



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
CANTON D'OZOIR LA FERRIERE  
COMMUNE DE FERRIERES-EN-BRIE

**Délibération :**  
D-07102022-12

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi sept octobre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire Mairie Annexe- Salle Rothschild, 24 Rue Jean Jaurès à FERRIERES EN BRIE, sous la présidence de Madame MUNCH Mireille, Le Maire.

**Nombre de conseillers  
en exercice :** 23

**Date de convocation du :** 30 septembre 2022

**Présents :** 19

**Présents :** Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire,

**Votants :** 22

**Objet :**

Formant la majorité des membres en exercice

**PERI ET EXTRASCOLAIRE:**

ALSH : Pénalités pour défaut ou annulation d'inscription

**Absent (s) représenté (s):** Monsieur CLARISSE Florian a donné pouvoir à Monsieur GOMES Thierry, Madame COQUILLE Sophie a donné pouvoir à Madame BELTRAMO Claire, Monsieur ATRIDE Edie a donné pouvoir à Monsieur ROI Mehdi

**Absent (s) excusé (s):**

**Absent (s) :** Monsieur CIGLAR Stéphane,

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Alain BOURDAUX est désigné pour remplir cette fonction

**Exposé de MADAME LE MAIRE,**

**MADAME LE MAIRE** informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le règlement intérieur du service périscolaire suite aux nombreux défauts d'inscription et d'annulation constatés. Ces derniers créent de la désorganisation dans le service et provoquent des commandes qui créent des surcoûts pour la collectivité (goûters ou repas non consommés).

Les défauts d'inscription :

- enfant présent sans inscription préalable, sans justificatif recevable : prix du service + 5€ applicable

Supplément inscription de dernière minute : majoration de 2 € pour la restauration scolaire

<b>Suppléments tarifaires qui s'ajoutent à la tarification habituelle</b>	
<b>Retard après 19h00 :</b>	Service facturé + 10 € par ½ heure de retard <i>Toute ½ heure engagée est due</i>
<b>Défaut d'inscription :</b> (enfant présent sans inscription préalable)	Service facturé + 5 € pour les accueils périscolaires (Restauration scolaire et soir)
	Service facturé +10 € pour une journée au centre de loisirs
	Service facturé + 5 € pour une demi-journée au centre de loisirs
<b>Inscription hors délais :</b>	Service facturé + 2,5 € pour les accueils périscolaires (Restauration scolaire et soir)
	Service facturé +5€ pour une journée au centre de loisirs
	Service facturé +2,5 € pour une demi-journée au centre de loisirs
<b>annulation hors délais :</b>	Service facturé, pas de pénalité si annulation 24h ouvrées avant le début du service
	+ 2,5 € par service annulé

## DÉLIBÉRATION

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que la commune de Ferrières-en-Brie est organisatrice des services de restauration scolaire et accueils périscolaires, et du service de restauration de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H)

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du service périscolaire afin de l'adapter aux nombreux défauts d'inscription et d'annulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour :

**ARTICLE 1 : ADOPTE** les Suppléments tarifaires suivants qui s'ajoutent à la tarification habituelle

<b>Suppléments tarifaires qui s'ajoutent à la tarification habituelle</b>	
<b>Retard après 19h00 :</b>	Service facturé + 10 € par ½ heure de retard <i>Toute ½ heure engagée est due</i>
<b>Défaut d'inscription :</b> (enfant présent sans inscription préalable)	Service facturé + 5 € pour les accueils périscolaires (Restauration scolaire et soir)
	Service facturé +10 € pour une journée au centre de loisirs
	Service facturé + 5 € pour une demi-journée au centre de loisirs
<b>Inscription hors délais :</b>	Service facturé + 2,5 € pour les accueils périscolaires (Restauration scolaire et soir)
	Service facturé +5€ pour une journée au centre de loisirs
	Service facturé +2,5 € pour une demi-journée au centre de loisirs
<b>annulation hors délais :</b>	Service facturé, pas de pénalité si annulation 24h ouvrées avant le début du service
	+ 2,5 € par service annulé

**ARTICLE 2 : MODIFIE** le règlement intérieur du service périscolaire avec les suppléments tarifaires applicables ci-dessus.

**ARTICLE 3 : DIT** que ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1er novembre 2022.

**ARTICLE 4 : DIT** que les recettes seront encaissées sur la régie « périscolaire »

**Pour 22 :** Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré les jours, mois et an et susdits, suivent  
au registre les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Ferrières-en-Brie (Seine et Marne),  
Le 7 octobre 2022



Le Maire,

  
Mireille MUNCH

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour  
Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN,  
43, rue, Général DE Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication et sa transmission  
aux services de l'Etat ou aussi par l'application Télérecours  
citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire,

après transmission en Préfecture le : **11 OCT. 2022**

et affichage du : **14 OCT. 2022**



Le Maire,

  
Mireille MUNCH